

22 jan 2016 -11:56

Le Médiateur fédéral ouvre deux nouvelles permanences : Arlon et Wavre

Si les habitants des régions d'Arlon et de Wavre rencontrent un problème avec une administration fédérale, ils ont dorénavant la possibilité de rencontrer le Médiateur fédéral près de chez eux. Le Médiateur fédéral se rend une fois par mois dans chaque province pour tenter de résoudre des situations problématiques.

Soucieux d'offrir un point de contact proche des habitants des provinces du Luxembourg et du Brabant wallon, le Médiateur fédéral vient d'ouvrir une nouvelle permanence à Arlon et Wavre. Une fois par mois, un membre de l'équipe du Médiateur fédéral se déplace pour écouter les personnes qui rencontrent un problème avec une administration fédérale et enregistrer leur plainte.

Arlon et Wavre

Le Médiateur fédéral se rend à Arlon tous les quatrièmes lundis du mois de 10h à 15h, à l'Espace Wallonie (Place Didier 42). Il est nécessaire de prendre rendez-vous au 063 43 00 30.

Il est à Wavre tous les premiers mercredis du mois de 10h à 12h et de 13h30 à 15h30, à l'Hôtel de Ville (Place des Carmes 10). Egalement sur rendez-vous au 0800 99 961.

Quelle est la procédure ?

1. Vérifier que le problème concerne bien une administration fédérale.
2. Essayer de régler son problème avec l'administration concernée.
3. Si les personnes ne sont pas satisfaites, elles peuvent prendre rendez-vous avec le Médiateur fédéral.

Dans toutes les provinces

En collaboration avec d'autres médiateurs, le Médiateur fédéral tient aussi une permanence dans neuf autres villes, dont Charleroi, Namur, Liège et Mons.

[Découvrez où et quand rencontrer le Médiateur fédéral.](#)

Le Médiateur fédéral est un service gratuit dont la mission est de traiter les plaintes des citoyens qui rencontrent un problème avec une administration fédérale. Indépendant, le Médiateur fédéral résout des problèmes individuels et mène des enquêtes impartiales sur le fonctionnement des administrations. Il veille au respect des droits des citoyens. Il examine également les signalements d'atteintes à l'intégrité au sein des administrations fédérales.

Le Médiateur fédéral
Rue de Louvain 48 bte 6
1000 Bruxelles
Belgique
02 289 27 27
<http://www.mediateurfederal.be>

Pierre Charlot
Communication FR
0497 33 75 29
02 289 27 39
pierre.charlot@mediateurfederal.be

Herlinde Martens
Communication NL
+32 2 289 67 59
herlinde.martens@federaalombudsman.be